

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 janvier 2013

OUVERTURE DU MARIAGE AUX COUPLES DE MÊME SEXE - (N° 628)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 2040

présenté par  
M. Mariton

-----

**ARTICLE 16 BIS**

Après le mot :

« homosexualité »,

supprimer la fin de l'alinéa 2.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet article prévoit qu'un salarié dont le contrat prévoit une clause de mobilité géographique peut refuser une mutation dans un pays condamnant pénalement l'homosexualité.